



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/481

Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux sis 10, rue Neyret  
au profit de l'association Opéra National de Lyon - EI 01009

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRERY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/481 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SIS 10, RUE NEYRET AU PROFIT DE L'ASSOCIATION OPERA NATIONAL DE LYON - EI 01009 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Opéra National de Lyon a été créée le 5 septembre 1986. Elle a pour objet la gestion et la promotion de l'établissement dénommé *Opéra National de Lyon*, qui a notamment pour mission la création, la production, l'organisation, l'exploitation et la formation à Lyon, en France et à l'étranger, de toutes activités lyriques, musicales, chorégraphiques et théâtrales et plus généralement, de toutes activités artistiques et culturelles.

L'Opéra National de Lyon bénéficie depuis le premier janvier 1996 du label d'*Opéra national* accordé par le Ministère de la Culture et de la Communication. Par convention du 24 janvier 2019, l'Etat (Ministère de la culture), la Ville de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon ont défini pour une nouvelle période de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les objectifs et les moyens de l'établissement.

L'association Opéra National de Lyon dispose, depuis le 13 septembre 2010, d'une surface de stockage de près de 2 400 m<sup>2</sup> située aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages du bâtiment anciennement occupé par l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, 10 rue Neyret à Lyon 1<sup>er</sup>.

Ces locaux sont destinés au stockage provisoire de costumes servant aux représentations de l'Opéra.

Les avenants n° 1 à 5 ont permis de prolonger la durée d'occupation, dont le dernier jusqu'au 31 décembre 2020.

Par cet avenant n° 6, la mise à disposition est à nouveau prolongée pour une durée de 4 mois renouvelable une fois soit jusqu'au 31 août 2021, afin de permettre à l'association de finaliser les travaux d'aménagement de leurs nouveaux locaux de stockage, ces derniers ayant pris du retard pendant la crise sanitaire et en raison d'études de travaux complémentaires (création d'une teinturerie).

S'agissant d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit, la valeur locative annuelle des biens mis à disposition est estimée à 160 128 €— indice ILAT : 114.47 (du 2<sup>e</sup> trimestre 2019). Concernant les fluides, les locaux étant destinés à une activité de stockage, la Ville de Lyon ne facture pas de charges d'eau et d'électricité. En revanche, l'association Opéra National de Lyon prend à sa charge les frais de chauffage.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2017/2898 du 27 mars 2017, n° 2017/3523 du 18 décembre 2017 ; n° 2018/3842 du 28 mai 2018 ; et n° 2019/4870 du 1 juillet 2019 ;

Vu la décision n° 406, datée du 9 juin 2020 ;

Vu ledit avenant ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

**DELIBERE**

- 1- L'avenant n° 6 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit susvisé, établi entre la Ville de Lyon et l'association Opéra National de Lyon, est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET